



PROCUREUR
PRES LE
TGI D'AJACCIO

PREFET
DE
CORSE DU SUD

PROCUREUR GENERAL
PRES LA COUR D'APPEL
DE BASTIA

PREFET
DE
HAUTE-CORSE

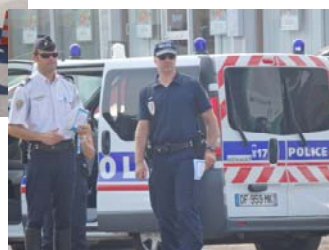
PROCUREUR
PRES LE
TGI DE BASTIA

ÉVOLUTION DE LA DÉLINQUANCE EN CORSE

BILAN DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE SÉCURITÉ

ANNÉE 2015

DOSSIER DE PRESSE





Depuis l'adoption, le 22 octobre 2012, d'une stratégie globale de lutte contre la criminalité en Corse, le renouvellement des méthodes de travail, les efforts de coordination (tant au stade judiciaire que pré-judiciaire), l'action déterminée des services de police et de gendarmerie et la politique pénale conduite sur l'île se sont traduits par des résultats tangibles en matière de sécurité.

Dans la continuité des années précédentes, et grâce à des moyens humains et matériels stabilisés, l'évolution de la délinquance reste bien orientée en Corse en 2015.

Contacts presse : services communication des préfectures - parquet général près la Cour d'appel de Bastia - parquets d'Ajaccio et de Bastia

Les indicateurs de la grande criminalité

Signe de la détermination des services, ce sont près de 600 personnes qui ont été interpellées en 2015 par les services spécialisés de la police et de la gendarmerie nationales¹, ces interpellations donnant lieu à plus de 100 écrous.

1.1 Evolution des homicides et des règlements de compte

En 2015, 9 homicides et 17 tentatives ont été constatés en Corse, ce qui représente :

- 2 faits de moins qu'en 2014 ;
- 5 faits de moins qu'en 2013 ;
- 10 faits de moins qu'en 2012.

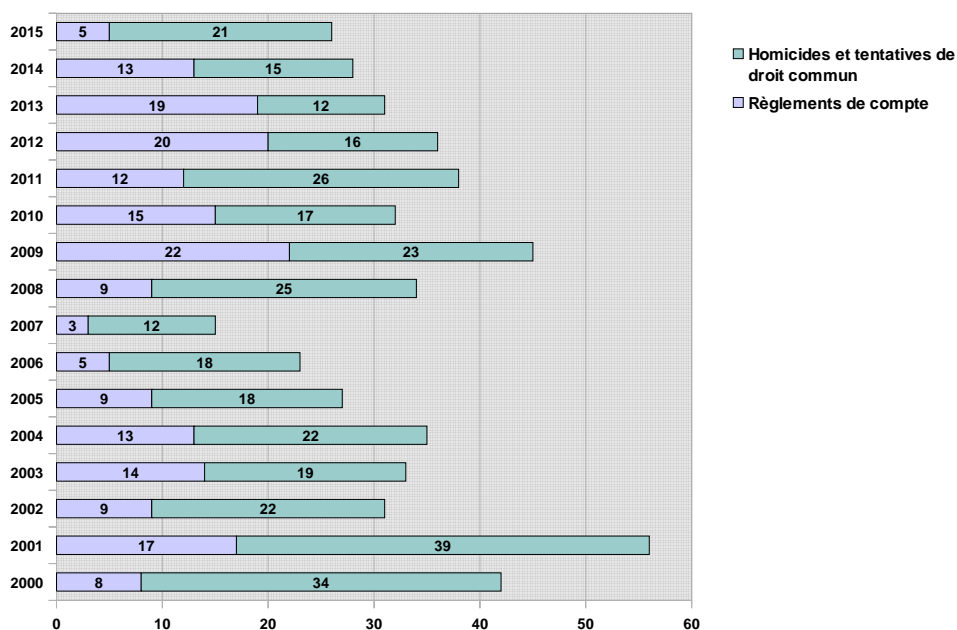
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Homicides	27	34	20	14	21	16	12	8	21	28	17	22	19	17	13	9
Tentatives	15	22	11	19	10	11	11	7	14	16	15	16	17	14	15	17
Total	42	56	31	33	31	27	23	15	35	44	32	38	36	31	28	26

Le nombre de règlements de compte (2) et de tentatives (3) est en baisse encore plus nette puisque les 5 faits enregistrés en 2015 sont à rapporter aux 13 constatés en 2014 (19 en 2013 et 20 en 2012).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Règlements de compte	7	4	3	7	17	8	7	16	12	6	2
Tentatives	2	1	0	2	5	7	5	4	7	7	3
Total	9	5	3	9	22	15	12	20	19	13	5

¹ Direction régionale de la police judiciaire (DRPJ) et section de recherche (SR) de la gendarmerie nationale

En 2015, les règlements de compte ont représenté moins de 20% du nombre total des homicides (contre 46,4% en 2014 et 61,3% en 2013).

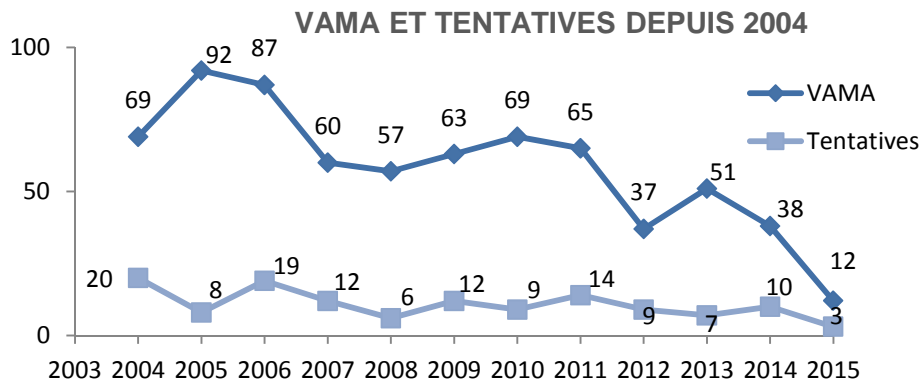


1.2 Evolution des vols à main armée

En 2015, 12 vols à main armée et 3 tentatives ont été enregistrés dans l'île, soit une diminution de près de 69% par rapport à 2014.

Ce nombre est de loin le plus faible parmi ceux enregistrés en Corse ces dernières années.

Vols à main armée	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Commis	/	/	/	/	69	92	87	60	57	63	69	65	37	51	38	12
Tentatives	/	/	/	/	20	8	19	12	6	12	9	14	9	7	10	3
Total	111	111	143	85	89	100	106	72	63	75	78	79	46	58	48	15



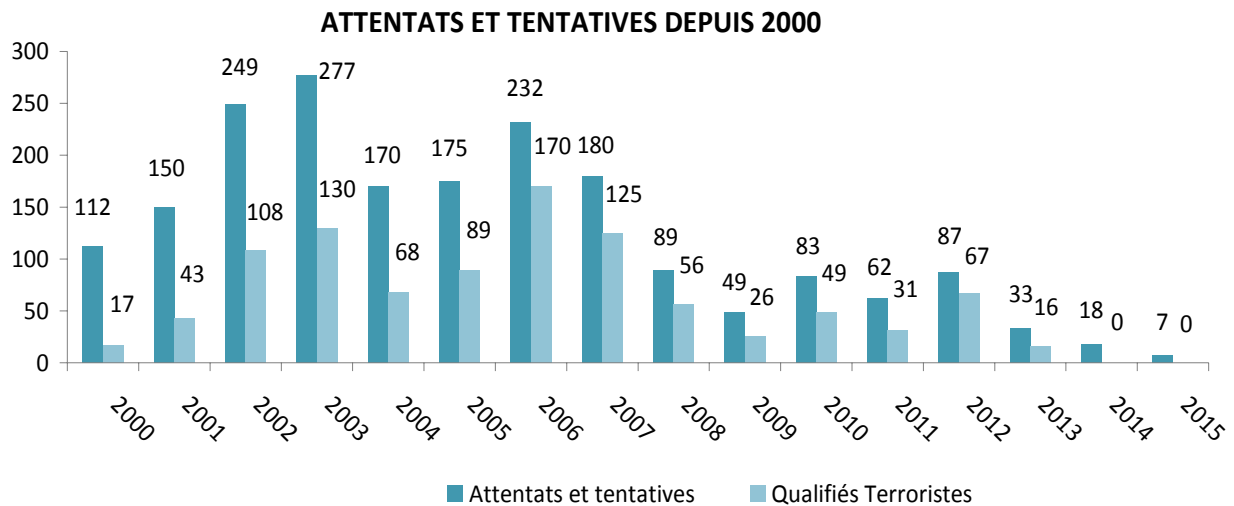
La baisse concerne les deux départements de Corse :

- en Haute-Corse, 7 vols à main armée et 1 tentative ont été enregistrés en 2015, contre 15 vols à main armée et 3 tentatives en 2014 (baisse de 55,6% du nombre de ces faits) ;
- en Corse-du-Sud, 5 vols à main armée et 2 tentatives ont été enregistrés en 2015, contre 23 vols à main armée et 7 tentatives en 2014 (baisse de 76,7% du nombre de ces faits).

1.3 Evolution des attentats

Le nombre d'attentats, pour sa part, a atteint un plus bas historique avec seulement 7 faits au total (5 attentats et 2 tentatives). Les derniers attentats attribués à la clandestinité remontent à l'année 2013.

Attentats	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Commis	/	/	/	/	141	126	173	146	75	41	74	49	78	21	12	5
Tentatives	/	/	/	/	29	42	59	34	14	8	9	13	9	12	6	2
Total	112	150	249	277	170	168	232	180	89	49	83	62	87	33	18	7



Par département, les chiffres sont les suivants :

- en Haute-Corse, 4 attentats et 1 tentatives ont été recensés en 2015, contre 8 attentats et 2 tentatives en 2014 (baisse de 50% de ce type de faits) ;
- en Corse-du-Sud, 1 attentat et 1 tentative ont été recensés en 2015, contre 4 attentats et 4 tentatives en 2014 (baisse de 75% de ce type de faits).

L'activité des services de police et de gendarmerie

Erigées en priorité, la lutte contre les stupéfiants et celle contre les armes ont focalisé l'attention des services de police, de gendarmerie et des douanes en 2015.

2.1 Lutte contre les stupéfiants

En 2015, le nombre d'infractions à la législation sur les stupéfiants, révélées par l'activité des services, a encore progressé de 6,6%, après une précédente hausse de 14,5% en 2014.

➤ PRINCIPALES AFFAIRES DE TRAFIC DE STUPEFIANTS

- Démantèlement, les 21 et 22 janvier 2015, d'un réseau de trafiquants entre les Pays-Bas et la Corse ; interpellation de 5 individus, saisie de 2,3 kg d'héroïne et de plusieurs armes de poing.
- En février 2015, trois interpellations dont un steward et des restaurateurs ajacciens, avec une saisie de 460 g de cocaïne.
- En février, démantèlement d'un réseau à Ghisonaccia ; 2 écrous.
- En avril 2015, démantèlement d'un trafic à l'Ile Rousse ; saisie de 240 g d'herbe et 178g de cannabis.
- En juillet, poursuite du démantèlement d'un réseau de trafic de stupéfiants en lien avec la région de Besançon ; trois écrous sont prononcés et trois personnes sont placées sous contrôle judiciaire.
- En août à Bastia, interpellation d'un individu qui transportait 1 kg de résine de cannabis ; 850 g supplémentaires ont été saisis à son domicile.
- En août à Ajaccio, saisine chez un particulier de 160 g de TNT, 1 pistolet automatique, 250 g de cocaïne, 36 g d'héroïne et 800 g de résine de cannabis ; 2 personnes ont été écrouées
- En août, saisie par les douanes d'1 kg de résine de cannabis à la descente du ferry ; 1 écrou.
- Démantèlement en septembre à Borgo d'une plantation sauvage de cannabis ; 15 kg ont été saisis ; 3 écrous.
- Démantèlement en septembre d'un réseau à Cargèse ; saisie de pieds de cannabis et de 530g de résine.
- Interpellation en septembre de 4 trafiquants à Porticcio après la saisie de 1,970 kg en juillet.
- Démantèlement en octobre à Corte d'une culture illicite de cannabis ; 2 kg ont été saisis ; 2 personnes ont été écrouées.
- Démantèlement en octobre à Venzolasca d'une plantation sauvage de cannabis ; 110 kg saisis (valeur estimée entre 550.000 et 1.100.00€) ; 6 écrous.
- Interpellation en flagrant délit de livraison de produits stupéfiants en octobre à Borgo ; saisie de 9 kg de résine de cannabis.
- En octobre, démantèlement d'une filière d'importation de stupéfiants depuis Marseille ; 7 mises en examen dont 3 écrous.
- Dans le cadre d'une commission rogatoire, démantèlement d'un réseau de trafic de stupéfiants entre le continent et la Corse ; saisie à Bonifacio de 440 g de cocaïne, 110.000€ des armes, des voitures de luxe, des bijoux et un bateau ; 6 écrous.

2.2 Lutte contre les armes

En 2015, les saisies d'armes à feu ont progressé de 19,1%, pour atteindre le nombre de 355.

Nombre total de saisies et détail par département		
2010: 221	(2A: 105	2B: 116)
2011: 265	(2A: 131	2B: 134)
2012: 279	(2A: 223	2B: 56)
2013: 246	(2A: 119	2B: 127)
2014: 298	(2A: 136	2B: 162)
2015: 355	(2A: 187	2B: 168)

Parallèlement à ces saisies, les procureurs de la République et les préfets ont engagé en 2015 une action conjointe de lutte ciblée contre les détentions d'arme devenues illégales du fait de l'expiration de l'autorisation préfectorale de leur propriétaire. Dans ce cadre, des initiatives judiciaires ou administratives sont en cours à l'encontre de 873 personnes dont l'autorisation de détention d'arme est venue à expiration, parfois depuis longtemps.

2.3 Lutte contre le travail irrégulier

Le nombre d'infractions constatées en la matière progresse de 8,4%, pour s'établir à 323 faits en 2015.

La délinquance du quotidien

3.1 Les violences aux personnes

Si le nombre total de faits d'atteintes à l'intégrité physique est en progression (+ 244 faits, soit +13,5%), ce chiffre masque deux tendances contraires :

- une augmentation importante du nombre de faits de violences non crapuleuses (+24,2%), dont une partie significative est commise au sein du milieu familial ; ces infractions devront donner lieu à des réponses spécifiques, en partenariat avec les collectivités, les services sociaux et les associations ;
- une diminution, dans des proportions comparables, des faits de violence crapuleuse (-23,7%), dont l'essentiel est commis sur la voie publique.

Ces tendances contrastées se retrouvent de manière symétrique dans chaque département :

	<i>Violences crapuleuses</i>		<i>Variation 2014/2015</i>	<i>Violences non crapuleuses</i>		<i>Variation 2014/2015</i>
	2014	2015		2014	2015	
2A	119	87	-26,9 %	437	536	+22,6 %
2B	100	80	-20 %	525	659	+25,5 %
Région	219	167	-23,7 %	962	1195	+24,2 %

3.2 Les atteintes aux biens

Le nombre total d'atteintes aux biens diminue de 4% (soit une baisse de 309 faits enregistrés). La baisse concerne notamment :

- les vols avec violence (-21,5%) ;
- les vols simples contre les particuliers (-6,5%) ;
- les vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur (-13,78%).

A l'inverse, sont notamment en progression :

- les destructions et dégradations de véhicules privés (+20,9%) ;
- les cambriolages (+5,8%) ; si les cambriolages commis contre des locaux industriels, commerciaux ou financiers sont en diminution dans les deux départements (-29,6% en Corse), ceux commis à l'encontre de locaux d'habitations principales (+26,9%) et de résidences secondaires (+35,2%) sont en progression, et ce dans chacun des départements; malgré ces évolutions annuelles, la tendance enregistrée depuis 4 ans reste orientée à la baisse sur l'ensemble de l'île (cf. détails ci-dessous).

Evolution des vols avec violence, des vols simples et des dégradations/destructions de véhicules par département :

	<i>Vols avec violences</i>		<i>Variation 2014/2015</i>	<i>Vols simples contre particuliers</i>		<i>Variation 2014/2015</i>	<i>Dégradations et destructions de véhicules</i>		<i>Variation 2014/2015</i>
	<i>2014</i>	<i>2015</i>		<i>2014</i>	<i>2015</i>		<i>2014</i>	<i>2015</i>	
2A	114	86	-24,6 %	1221	1178	-3,5 %	424	351	- 17,2 %
2B	95	78	-17,9 %	1343	1220	-9,2 %	269	487	+81 %
Région	209	164	-21,5 %	2564	2398	-6,5 %	693	838	+20,9 %

Evolution du nombre total de cambriolages par département :

<i>Cambriolages</i>	2012	2013	2014	2015
2A	506	461	415	484
2B	709	701	530	516
Région	1215	1162	945	1000

Evolution des seuls cambriolages de résidences principales par département :

	2012	2013	2014	2015
2A	184	152	119	172
2B	332	281	185	214
Région	516	433	304	386

Evolution des seuls cambriolages de résidences secondaires par département :

	2012	2013	2014	2015
2A	187	161	90	146
2B	87	87	109	123
Région	274	248	199	269

Priorités des services en 2016

Dans la continuité des actions engagées depuis 2012 et des résultats présentés lors des séances solennelles de rentrée des TGI de Bastia et d'Ajaccio, la lutte contre les atteintes à la probité publique, l'affairisme, le contrôle de la commande publique, la spéculation immobilière et le blanchiment de capitaux figurent plus que jamais au rang des priorités de l'Etat, au même titre que la lutte contre les trafics de stupéfiants et les armes.

En 2016, l'action des services visera par ailleurs, dans le cadre de plans d'action spécifiques, à :

- faire à nouveau diminuer le nombre de cambriolages, notamment en Corse-du-Sud ;
- faire reculer le nombre de véhicules incendiés, notamment en Haute-Corse ;
- analyser, dans les deux départements, les causes de l'augmentation du nombre des violences non crapuleuses et les moyens de les faire diminuer ;
- poursuivre l'action conduite en matière de prévention de la radicalisation religieuse grâce aux dispositifs mis en place en 2015, en lien étroit entre les autorités administratives et judiciaires (pour mémoire, 15 perquisitions administratives ont été conduites depuis l'instauration de l'état d'urgence en novembre dernier).

Enfin, conformément aux engagements du ministre de l'intérieur lors de sa venue à Ajaccio le 30 décembre dernier à la suite des graves incidents qui se sont déroulés dans le quartier des Jardins de l'Empereur, un plan de sécurisation des quartiers d'Ajaccio a été arrêté conjointement par le procureur de la République d'Ajaccio et le préfet de Corse (Cf. annexe). Il visera notamment à renforcer la présence policière et à lutter contre les trafics de stupéfiants. Il donnera lieu à une évaluation mensuelle.

ANNEXE

Plan de sécurisation renforcée de certains quartiers d'Ajaccio

Malgré l'investissement quotidien des services de police, les habitants de plusieurs quartiers d'Ajaccio, dont l'immense majorité aspire à une vie paisible, ont, en marge des manifestations qui se sont déroulées dans la ville les 25 et 26 décembre 2015, exprimé une demande accrue de sécurité et de tranquillité, dénonçant notamment les conséquences des agissements de **quelques individus** sur leur qualité de vie.

Cette demande est entendue par l'État qui, au travers d'un plan de sécurisation, a décidé d'accroître la présence policière sur ces quartiers et d'amplifier la lutte contre les trafics et les fraudes.

Le plan a vocation à s'appliquer à 5 quartiers d'Ajaccio :

- Les Jardins de l'Empereur ;
- Les Salines ;
- Les Cannes ;
- St Jean ;
- Pietralba.

Son champ géographique est néanmoins susceptible d'adaptation à tout moment en fonction des informations communiquées par les services de police et leurs partenaires.

Le plan est fondé sur :

- un **diagnostic précis et partagé** de la situation de la délinquance dans chaque quartier ;
- la définition de **mesures spécifiques au territoire concerné**, selon une méthodologie d'action validée par l'ensemble des partenaires ;
- le **renforcement de l'action et de la présence policières**, au travers notamment d'une mobilisation accrue de moyens sur ces quartiers mais également d'une **meilleure articulation entre les unités** en charge de l'investigation et celles chargées de la présence visible et dissuasive sur la voie publique et du **contact avec la population** ;
- le développement d'un **partenariat opérationnel et préventif** avec les acteurs institutionnels et associatifs de chaque quartier.

En fonction de la situation de chaque territoire, et selon les priorités opérationnelles définies en lien étroit avec les partenaires extérieurs à l'Etat, les mesures mises en œuvre viseront à :

- **développer le recueil du renseignement opérationnel**, et notamment la détection des phénomènes d'économie souterraine ;
- **accentuer et coordonner les efforts en matière pénale et répressive**, avec la définition par le parquet d'objectifs précis et une répartition opérationnelle de ces derniers entre services de police (et notamment la sécurité publique et la direction régionale de la police judiciaire). Une meilleure coordination de l'action de l'ensemble des services de l'Etat chargés d'une mission de contrôle sera recherchée (contrôle des commerces présents sur le secteur, lutte contre d'éventuelles activités économiques clandestines, lutte contre les fraudes sociales au travers du comité départemental de lutte contre la fraude, identification puis récupération des squats inoccupés, mobilisation des outils de la police administrative, intensification du travail des Douanes, etc.) ;
- **renforcer la présence des services de police² sur la voie publique**, dans un souci de **contact avec la population**, mais également avec l'accroissement des missions de sécurisation quotidienne et l'organisation plus fréquente d'opérations de contrôles (sur la voie publique, dans les caves et les communs, etc.), et ce de manière coordonnée à la conduite d'opérations de police judiciaire ;
- **contribuer à l'amélioration du cadre de vie**, en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs du quartier, au travers notamment de l'enlèvement des épaves et des encombrants, d'une attention portée au bâti et aux équipements collectifs et à la conduite d'un travail de prévention situationnelle ;
- **approfondir le travail partenarial**, notamment dans le cadre du contrat de ville ;
- veiller à la **sécurisation des parties communes** des immeubles d'habitation en luttant contre les occupations agressives des halls d'immeubles.

² DDSP, unités de CRS, police aux frontières

En termes d'organisation :

- une **cellule de coordination des forces de sécurité intérieure** a été installée le mercredi 3 février par le préfet de Corse et le procureur de la République d'Ajaccio. Elle sera réunie sur un rythme mensuel. Les opérations de police y seront planifiées dans les différents quartiers, les éléments de renseignement recueillis par les services et le ressenti de la population donneront lieu à des actions précises. Le procureur de la République assurera dans la durée un suivi judiciaire spécifique des quartiers objets du présent plan ;
- une **cellule de coordination du partenariat**, en charge du suivi de la situation dans le quartier des Jardins de l'Empereur et permettant au besoin de réorienter l'action engagée, sera installée d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2016. Réunissant notamment les représentants des collectivités territoriales partenaires, ceux de l'Education nationale et des autres services de l'Etat, les associations de riverains et de commerçants, les bailleurs, syndicats de co-propriété et tout autre intervenant représentatif du quartier, cette cellule, à laquelle prendra part le délégué du préfet, a vocation à recueillir les attentes des partenaires sur le quartier et à y définir les réponses les plus adaptées, notamment contre les incivilités. Sans attendre la constitution de cette cellule, un **policier référent a été désigné sur le quartier des Jardins de l'Empereur pour développer le contact avec la population** et ses représentants ; il a également pour mission de synthétiser le renseignement opérationnel en provenance de l'ensemble des services de police et de proposer des évolutions quant au mode d'intervention policière, pour tenir compte des attentes de la population.

Les résultats obtenus donneront lieu à une évaluation mensuelle sur la base d'une série d'indicateurs chiffrés mais également en fonction du ressenti de la population.